



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf,  
le 6 septembre à 18h30

le Conseil Municipal de la commune de **MERCUÈS**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Ludovic DIZENGREMEL,  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 28/08/2019

**Présents** : L.Dizengremel, C.Bladou-Grenier, G.Campergue,  
S.Patrolin, V.Peleman, G.Colmé, MC.Jordanet, JM.Jardin, M.Rigal,  
M.Lafage

**Procuration** : A.Imbert

**Excusés** : A.Imbert

**Absents** : S.Moutinho, T. Rameil, I.Rivier-Delfau, S.Martinez

## OBJET : AVENANT AU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI - PEC)

Le maire rappelle à l'assemblée le principe d'un CUI, contrat de travail de droit privé. Le CUI est un contrat de travail conclu entre l'employeur qui va percevoir une aide financière et le salarié qui va bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle. Depuis janvier 2018, le parcours emploi compétences (PEC) remplace les CUI-CAE et renforce l'accompagnement.

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois. Sa durée maximale peut être portée à 24 mois, ce qui est le cas pour notre agent recruté le 15 mars 2019.

Concernant notre salarié, la durée initiale du contrat de travail était de 24 heures par semaine. Dans le cadre des nouvelles missions proposées et confiées à l'agent et de par leurs diversités, je vous propose :

- de porter la durée du contrat de travail à 35 heures hebdomadaire, soit un temps plein.
- et d'augmenter la rémunération mensuelle brute de l'agent de 9.9 % (sur la base du SMIC) soit un salaire brut de 1 671.40 € au lieu de 1 521.22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de porter la durée du contrat de de travail du CUI-PEC à 35 h
- d'actualisé par avenant le contrat de travail de l'agent
- d'augmenter la rémunération de l'agent à hauteur de 1 671,40 € brut par mois.

<input checked="" type="checkbox"/> Pour	Nombre de voix	11
<input type="checkbox"/> Contre	Nombre de voix	
<input type="checkbox"/> Abstention	Nombre de voix	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le .. 25/09/2019  
Et publication ou notification  
Du .. 3/10/2019 .....

Le maire  
  
 Ludovic DIZENGREMEL